

# Règles et codes cérémonies commémoratives et cérémonies funèbres



# Cérémonies commémoratives

## Mise en place des porte-drapeaux

- Le placement des porte-drapeaux autour du monument aux morts doit se faire avec rigueur et solennité.
- C'est au maître de cérémonie, ou à un membre désigné par ses soins, que revient la charge d'assurer le bon déroulement de cette mise en place.
- Il est important de rappeler que les porte-drapeaux ne doivent jamais tourner le dos au monument. Ils doivent faire face aux autorités tout au long de la cérémonie.



La fonction de « maître de cérémonie » ne doit pas être attribuée au président de l'association organisatrice de la cérémonie.

# Accueil des autorités

- En l'absence du Délégué Militaire Départemental, ou de l'un de ses représentants, c'est au président de l'association organisatrice de la cérémonie de prendre en charge l'accueil des autorités et de leurs mise en place, ceci en fonction de l'ordre de préséances.
- Dans le cas d'une représentation importante, il est recommandé de placer les personnels en uniforme à gauche de l'autorité représentant l'État, et à sa droite les personnalités civiles, ceci toujours dans l'ordre de préséances.

# Commandements

Les commandements sont du ressort du maître de cérémonie, ses commentaires émaillent des différentes phases de la cérémonie.

En l'absence de troupes en armes, les porte-drapeaux obéissent à ces commandements.

# Levée des couleurs

Deux personnes sont nécessaires pour le cérémonial de « Levée des couleurs », une tenant le drapeau, l'autre actionnant la drisse.

Le drapeau ne doit jamais toucher le sol.

Maître de cérémonie : « ***Garde à vous !*** »

Maître de cérémonie : « ***Attention pour les couleurs !*** »

Les exécutants répondent : « ***Prêt pour les couleurs !*** »

Maître de cérémonie : « ***Envoyez !*** »

Les personnes présentes saluent la levée des couleurs.

L'hymne National peut être joué après la sonnerie réglementaire.

# Lecture du message ministériel

La lecture du Ministre des Armées et des Anciens Combattants est faite par le Préfet, ou son représentant, le Maire, ou son représentant. Ce message est annoncé par le maître de cérémonie.

C'est seulement pour cette lecture que le maître de cérémonie met l'assistance au garde-à-vous.

Les autres allocutions doivent lues avant le message du gouvernement.

# Dépôt de gerbes

Maître de cérémonie : « ***Garde-à-vous !*** »

Le dépôt de gerbes est annoncé dans l'ordre inverse du protocole.

Les gerbes doivent être présentées le ruban face au déposant par un porteur désigné par l'association organisatrice.

Le maître de cérémonie annonce chaque dépôt : « ***Dépôt de gerbe de l'association...*** »

# Aux Morts

*Maître cérémonie :*            « **Garde-à-vous !** »  
   « **Aux Morts !** »

La sonnerie (clairon ou sono) doit être incluse dans la minute de silence.

# La Marseillaise

Le maître de cérémonie, ou une personne désignée, entame l'hymne National, sans annonce préalable, ou après le « coup de langue » du clairon.

L'hymne peut être chanté, joué ou sonorisé.

# Les décorations

Le maître de cérémonie annonce le nom des récipiendaires, la décoration et, si possible, la raison de cette distinction.

*Maître de cérémonie : « **Garde-à-vous !** »*

*« **Réциpiendaire(s) et porte-coussin sortez des rangs** »*

L'autorité qui remet les décorations annonce : *« **Ouvrez le ban !** »*

À la fin de la remise, l'autorité annonce : *« **Fermez le ban !** »*

Lorsque la décoration remise change (*exemple : de la Médaille Militaire à la Croix du Combattant*), l'autorité doit à nouveau *fermer et ouvrir le ban.*

*Maître de cérémonie : « **Repos** »*

*« **Nouveau(x) décoré(s) et porte-coussin rejoignez votre rang.** »*

# Salut aux porte-drapeaux

*Maître de cérémonie : « Les autorités saluent les porte-drapeaux »*

Lorsque le nombre d'officiels est important, pour éviter que cette phase s'éternise, le maître de cérémonie peut faire le choix de désigner les autorités qui viendront saluer les porte-drapeaux.

Par exemple *« Salut des porte-drapeaux par Mr le Préfet, Mr le Député, Mr le Maire, Mr le Président Départemental, etc. »*.

Auquel cas, le maître de cérémonie préviendra ces personnes lors de la mise en place avant la cérémonie.

# Départ des autorités

*Maître de cérémonie :*    « **Fin de cérémonie** »  
   « **Drapeaux repos** »

Aucun drapeau ne bougent avant le départ des autorités et des troupes en armes.

**Rappel important :** Le drapeau ne doit jamais être plié devant le monument aux Morts, ou du lieu où sont rendus les honneurs.

Les porte-drapeaux doivent se déplacer de 5 mètres environ avant de procéder à cette manœuvre.

# La tenue des porte-drapeaux

**Le porte-drapeau doit avoir une tenue irréprochable, faisant honneur à sa fonction et à l'emblème dont il a la charge.**

Sont à proscrire :

- les coiffures civiles (casquettes, chapeaux)
- les couvre-chefs militaires (képis, casquettes)
- les tenues fantaisistes (vestes bariolées, à carreaux, panachage de tenues militaires et vêtements civils)

Il est donc recommander de porter :

- un pantalon d'une dominante grise, d'une veste ou d'un blazer à dominante noire ou bleue marine,
- des chaussures et des chaussettes noires,
- des gants blancs,
- une cravate noire, s'il est possible avec l'insigne de l'association ou de porte-drapeau.

*Pour information, un militaire d'active, de même qu'un réserviste, n'est pas autorisé à porter un drapeau associatif en tenue.*

**Il appartient aux présidents d'associations de faire respecter ces codes vestimentaires.**

# Le port des décorations

Les décorations non officielles ou dite associatives ne sont pas autorisées lors des cérémonies officielles.

Le mélange de décorations officielles avec des décorations associatives est interdit.



Lorsqu'un des manquements est constaté, le maître de cérémonie a le pouvoir d'en faire part à la personne concernée et au président de son association.

# Cérémonies funèbres

## Organisation des obsèques

Lors de la parution de l'avis de décès, le président de l'association à laquelle adhérait le défunt, prend contact avec la famille afin de recueillir leurs souhaits et proposé son aide à l'organisation des obsèques.

Il renseigne la feuille sur les rites d'une telle cérémonie et propose la présence du (ou des) drapeau(x) de l'association et du drapeau tricolore.

Dans le cas où la famille accepte le drapeau sur le cercueil, elle doit être informée que seul le coussin portant les décorations, la coiffure militaire et, éventuellement, la photo du défunt sont autorisés. Aucune couronne ou composition florales ne sont acceptées sur le drapeau tricolore.

Le Président prend également contact avec l'équipe pastorale ou le prêtre pour régler les différentes phases liées au cérémonial.

# L'arrivée du corps

Le jour des obsèques, devant le lieu de culte, les porte-drapeaux, accueillis par l'officiant, se placent de part et d'autre du cercueil, sans occasionner une quelconque gêne pour la famille. Ils présentent le drapeau en « sautoir ».

## Dans le lieu de culte *(catholique)*

Lors de l'entrée dans le lieu de culte, les porte-drapeaux, drapeau en « sautoir », se placent devant le cercueil, derrière la croix.

Ils prennent ensuite place à l'endroit qui leur a été indiqué. Lorsque l'officiant invite l'assemblée à s'asseoir, les porte-drapeaux mettent leurs drapeaux « au pied » et s'assoient à leur tour.

Au moment de « l'élévation », les drapeaux sont mis en « sautoir » et sont inclinés pendant que l'officiant offre le pain et le vin

Lors de la bénédiction du corps par l'assemblée, les porte-drapeaux se placent dans le chœur, drapeau « en sautoir », face au cercueil.

## Sortie du lieu de culte

La cérémonie terminée, les porte-drapeaux, drapeau en « sautoir » précèdent le cercueil et forment une haie d'honneur une fois dehors.

Dans un signe de respect et d'adieu, les drapeaux s'inclinent **UNE SEULE FOIS** sur le cercueil jusqu'à sa mise en place dans le corbillard.

# Propositions de textes d'hommage au défunt

(à lire dans le lieu de culte, à l'extérieur ou au cimetière – à voir avec la famille et l'équipe pastorale)

*Nous allons rendre les derniers honneurs à notre camarade (Prénom Nom), son cercueil recouvert du drap mortuaire aux couleurs de la République est le témoignage de son service à la Nation.*

*Lorsque son pays a eu besoin de lui, appelé (ou engagé volontaire), il ne s'est pas dérobé, il n'a pas fui, il a répondu présent.*

*Il a servi comme tant d'autres, tout en sachant que son service pouvait l'amener jusqu'au sacrifice de lui-même...*

**À cette phase des hommages, le président peut retracer la carrière militaire du camarade défunt.**

*Ce drapeau tricolore est une Distinction réservée aux anciens combattants, mais aussi aux militaires, aux policiers et aux pompiers morts dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi qu'aux dignitaires de la République et aux titulaires du Titre de Reconnaissance de la Nation.*

*En signe d'adieu, les drapeaux, au nom de tous ses compagnons d'armes, vont lui rendre les Honneurs en s'inclinant une fois sur son cercueil, le temps d'un dernier recueillement.*

**« Drapeaux saluez »**



**Fédération de l'UNC du Finistère**

8 rue du Rempart - 29200 Brest

02.98.05.60.21 - [unc29@unc29.fr](mailto:unc29@unc29.fr)

<http://www.unc29.fr>